



## PLUi-D DE NIORT AGGLO / LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À HORIZON 10 ANS

*Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est le document qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement dans toutes les communes du territoire de l'agglomération du Niortais.*

Le PLUi fixe les règles générales d'utilisation du sol et s'imposera à tous les particuliers, entreprises ou administrations dans les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou encore les déclarations préalables. Sur notre territoire, il s'accompagne d'un volet Déplacement (PLUi-D) qui définit la politique de Niort Agglo en termes de mobilités.

### LES GRANDS OBJECTIFS

- ⊙ Organiser le développement du territoire (habitat, économie et équipement public)
- ⊙ Réduire de près de 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- ⊙ Mobiliser en priorité le potentiel dans les enveloppes urbaines (renouvellement urbain, comblement des dents creuses, mobilisation des logements vacants...)
- ⊙ Améliorer les conditions de déplacement
- ⊙ Promouvoir les îlots de fraîcheur et limiter les îlots de chaleur
- ⊙ Protéger les bois et les haies, les zones humides, les paysages emblématiques et les éléments patrimoniaux
- ⊙ Préserver et optimiser la ressource en eau
- ⊙ Mettre en place des règles et des critères de performance énergétique pour la réduction des gaz à effet de serre

### De quoi est constitué un PLUi-D ?

- ⊙ **Un rapport de présentation** : diagnostic, analyse de l'état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, explication des choix retenus et des orientations du projet.
- ⊙ **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : C'est le projet porté par les élus qui définit les orientations générales des différentes politiques : aménagement, équipements, mobilité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, etc.
- ⊙ **Déplacement / le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)** : Plan d'actions de mise en œuvre de la politique des transports et déplacements. Il précise et détaille les orientations et objectifs inscrits dans le PADD.
- ⊙ **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : Elles traduisent le PADD par des principes d'aménagement identifiés par secteurs : habitat, transports, zones économiques, etc. Elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme.
- ⊙ **Le zonage et le règlement** : Le zonage délimite l'utilisation des sols et le règlement prescrit des règles à respecter dans ces zones (nature du projet, implantation)

### Calendrier prévisionnel du PLUi-D

- ⊙ Présentation du projet de PLUi-D en décembre 2022
- ⊙ Arrêt du PLUi-D en mars 2023
- ⊙ Recueil des avis des communes et partenaires au printemps 2023
- ⊙ Recueil des avis du public via une enquête publique à la rentrée 2023
- ⊙ Approbation et exécution du PLUi-D en janvier-février 2024

### Ces sujets vous concernent directement

Des réunions de présentation du PLUi-D dans sa globalité, seront organisées fin 2022, dans les communes de l'Agglo, ouvertes à tous les citoyens :

- ⊙ **Le mercredi 7 décembre 2022 à 20h30** à la salle des fêtes de Mauzé-sur-le-Mignon
- ⊙ **Le jeudi 8 décembre 2022 à 18h30** à la salle de la Baratte à Echiré
- ⊙ **Le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00** à l'Hôtel de ville à Niort (salon d'honneur)
- ⊙ **Le mardi 10 janvier 2023 à 20h00** à la salle des fêtes de Beauvoir-sur-Niort

## NIORTAGGLO

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU NIORTAIS



ENSEMBLE,  
CONSTRUISONS  
NOTRE TERRITOIRE  
PLUi-D